

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.05.2022

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 09.05.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit: Nitrite-101**

· **Code du produit:** 424314, 424314-0

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Fournisseur :**

Tintometer GmbH
Schleefstraße 8-12
44287 Dortmund
Made in Germany
www.lovibond.com

phone: +49 (0)231 94510-0
e-mail: sales@lovibond.com

The Tintometer Limited
Lovibond® House
Sun Rise Way
Amesbury
Wiltshire SP4 7GR
United Kingdom

phone : +44 1980 664800
e-mail: SDS@lovibond.uk

· **Service chargé des renseignements :**

e-mail: sds@lovibond.com
Département "sécurité des produits"

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03
Langue: anglais et français

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS07

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
acide sulfanilique

· **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.05.2022

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 09.05.2022

Nom du produit: Nitrite-101

(suite de la page 1)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P313 Consulter un médecin.

2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPvB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description : Préparation contenant des composés organiques.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 124-04-9 EINECS: 204-673-3 Numéro index: 607-144-00-9 Reg.nr.: 01-2119457561-38-XXXX	acide adipique ⚠ Eye Irrit. 2, H319	80–90%
CAS: 121-57-3 EINECS: 204-482-5 Numéro index: 612-014-00-X	acide sulfanilique ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	10–20%
CAS: 1465-25-4 EINECS: 215-981-2	N-2-aminoéthyl-1-naphtylamine, dichlorhydrate ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≤2,5%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
Indications générales : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min) et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

manifestations allergiques

irritation

après inhalation:

irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire

en cas d'ingestion:

migraine

méta-hémoglobinémie

chute de tension

cyanose

Risques: risque de sensibilisation de la peau

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.05.2022

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 09.05.2022

Nom du produit: Nitrite-101

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Eau, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance / ce mélange.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
combustible
Risque d'élévation de poussière
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Gaz nitreux
Oxydes de soufre (SO_x)
Azote oxydes (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- **Conseil pour les non-secouristes:**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante
- **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir par moyen mécanique.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- **Conseils pour une manipulation sans danger :**
Éviter la formation de poussière.
Tenir à l'abri de la chaleur.
- **Mesures d'hygiène :**
Éviter tout contact avec la peau
Éviter tout contact avec les yeux
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stocker dans un endroit frais.
Matériau ne convenant pas pour les emballages : l'acier
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre les effets de la lumière
Stocker à sec

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.05.2022

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 09.05.2022

Nom du produit: Nitrite-101

(suite de la page 3)

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

- **Température de stockage recommandée** : 20°C +/- 5°C (environ 68°F)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

CAS: 124-04-9 acide adipique

VL (Belgique)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 6 e mg/m ³ Valeur à long terme: 3 e mg/m ³ SSc;

- **Informations relatives à la réglementation**

VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

- **DNEL**

Dose dérivée sans effet (DNEL)

CAS: 124-04-9 acide adipique

Oral	DNEL	19 mg/kg (Consommateur/courtterme/effet systémique)
		19 mg/kg (Consommateur/long terme/effet systémique)
Dermique	DNEL	38 mg/kg (Travailleurs/courtterme/effet systémique)
		38 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique)
		19 mg/kg (Consommateur/courtterme/effet systémique)
		19 mg/kg (Consommateur/long terme/effet systémique)
Inhalatoire	DNEL	5 mg/m ³ (Travailleurs/court terme/effets locaux)
		264 mg/m ³ (Travailleurs/courtterme/effet systémique)
		5 mg/m ³ (Travailleurs/long terme/effets locaux)
		264 mg/m ³ (Travailleurs/long terme/effet systémique)
		65 mg/m ³ (Consommateur/courtterme/effet systémique)
		65 mg/m ³ (Consommateur/long terme/effet systémique)

- **Procédures recommandées de contrôle:**

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent s satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

- **PNEC**

Concentration prédite sans effet (PNEC)

CAS: 124-04-9 acide adipique

PNEC	59,1 mg/l (Station d'épuration des eaux usées)
	0,0126 mg/l (Eau de mer)
	0,46 mg/l (Dégagement intermittent d'eau)
	0,126 mg/l (Eau douce)
PNEC	0,0228 mg/kg (Sol)
	0,0484 mg/kg (Sédiment marin)
	0,484 mg/kg (Sédiment d'eau douce)

- **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Mesures d'ordre technique:**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.05.2022

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 09.05.2022

Nom du produit: Nitrite-101

(suite de la page 4)

- **Protection des yeux/du visage**
Lunettes de protection
Utilisez des lunettes de sécurité qui ont été testées et approuvées conformément aux normes gouvernementales telles que EN 166 (ou für US NIOSH).
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Autres mesures de protection (Protection du corps):** Vêtements de travail protecteurs.
- **Protection respiratoire :**
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre combiné B-P2
- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **État physique** solide
- **Forme:** poudre
- **Couleur :** blanc
- **Odeur :** inodore
- **Seuil olfactif:** Non applicable.
- **Point de fusion/point de congélation :** $>151^{\circ}\text{C}$ (CAS 124-04-9)
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Non déterminé.
- **Inflammabilité** Non déterminé.
- **Propriétés explosives :** L'addition de poussière fine peut, en présence d'air, impliquer un risque d'élévation de poussière
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure :** Non déterminé.
- **supérieure :** Sans objet (solide).
- **Point d'éclair :** 196°C (CAS 124-04-9, CAS: 124-04-9 acide adipique)
- **Température d'inflammation :** $>400^{\circ}\text{C}$ (CAS 454-57-6, CAS: 121-57-3 acide sulfanilique)
- **Température de décomposition :** $> 288^{\circ}\text{C}$ (CAS 454-57-6)
- **pH (50 g/l) à 20°C** 2,2
- **Viscosité cinématique** Sans objet (solide).
- **Solubilité**
- **l'eau :** Partiellement insoluble.
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Sans objet (mélange).
- **Pression de vapeur :** Sans objet (solide).
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité :** Non déterminé.
- **Densité relative :** Non déterminé.
- **Densité de vapeur relative** Sans objet (solide).
- **Caractéristiques des particules** Non déterminé.

9.2 Autres informations

- **Informations concernant les classes de danger physique**
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Autres caractéristiques de sécurité**
- **Propriétés comburantes:** Non
- **Autres indications**
- **Teneur en substances solides :** 100,0 %

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.05.2022

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 09.05.2022

Nom du produit: Nitrite-101

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** La poussière peut former avec l'air un mélange explosif
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Un acide se forme au contact de l'eau
Au contact des nitrites, des nitrates, de l'acide nitreux, risque de libération de nitrosamines (cancérogène)!
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation
Réactions au contact des agents de réduction
- **10.4 Conditions à éviter** Fort réchauffement
- **10.5 Matières incompatibles:** Acier doux
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Voir chapitre 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 124-04-9 acide adipique

Oral	LD50	5700 mg/kg (rat) (MERCK)
Dermique	LD50	>7940 mg/kg (lapin) (Registrant, ECHA: no deaths occurred)

CAS: 121-57-3 acide sulfanilique

Oral	LD50	12300 mg/kg (rat) (IUCLID)
------	------	-------------------------------

- **de la peau :** Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.

· Informations sur les composants :

CAS: 124-04-9 acide adipique

Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : pas irritation)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin : fortes irritation)

CAS: 121-57-3 acide sulfanilique

Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : irritation légère) (IUCLID)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin : irritation) (IUCLID)

- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.

· Informations sur les composants :

CAS: 124-04-9 acide adipique

Sensibilisation	OECD 406	(cobaye : négatif) (IUCLID)
-----------------	----------	--------------------------------

CAS: 121-57-3 acide sulfanilique

Sensibilisation	OECD 406	(cobaye : positif)
-----------------	----------	--------------------

· Mutagénicité sur les cellules germinales

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Informations sur les composants :

CAS: 124-04-9 acide adipique

OECD 471	(négatif) (Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test) (IUCLID)
OECD 474	(négatif) (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.05.2022

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 09.05.2022

Nom du produit: Nitrite-101

(suite de la page 6)

CAS: 121-57-3 acide sulfanilique

 OECD 471 (négatif)
 (NTP, Salmonella typhimurium)

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Indications toxicologiques complémentaires :

Ce qui suit s'applique aux amines aromatiques en général: effet systémique - méthémoglobinémie avec céphalées troubles du rythme cardiaque, baisse de pression artérielle, dyspnée, spasme,

principal symptôme: cyanose (coloration bleue du sang)

Dans des conditions particulières, des nitrosamines peuvent se former à partir de nitrites ou d'acide nitreux. Dans les tests sur l'animal, les nitrosamines se sont révélées cancérigènes.

· 11.2 Informations sur les autres dangers
· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

· Autres informations

Selon les informations dont nous disposons, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques des substances mentionnées au chapitre 3 n'ont pas fait l'objet d'études approfondies.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité
· Toxicité aquatique :
CAS: 124-04-9 acide adipique

LC50	511 mg/l/48h (Leuciscus idus)
EC50	86 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
IC50	31 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) (IUCLID)
LC50	97 mg/l/96h (Pimephales promelas) (ECOTOX)

CAS: 121-57-3 acide sulfanilique

EC50	85,7 mg/l/48h (Daphnia magna) (IUCLID)
IC50	91 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) (IUCLID)
LC50	100,4 mg/l/96h (Pimephales promelas) (IUCLID)

· Toxicité sur les bactéries:
CAS: 124-04-9 acide adipique

EC50	92 mg/l (Pseudomonas putida) (DIN 38412) (IUCLID)
------	---

· 12.2 Persistance et dégradabilité
CAS: 124-04-9 acide adipique

OECD 301 B	100 % / 28 d (facilement biodégradable) (CO2 Evolution Test)
------------	--

CAS: 121-57-3 acide sulfanilique

OECD 301 B	31 % / 28 d (facilement biodégradable) (CO2 Evolution Test)
------------	---

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pow = coefficient de partage octanol/eau

log Pow 1-3 = Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.

log Pow < 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.

CAS: 124-04-9 acide adipique

log Pow	0,081 (.) (25°C, OECD 107)
---------	----------------------------

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.05.2022

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 09.05.2022

Nom du produit: Nitrite-101

(suite de la page 7)

CAS: 121-57-3 acide sulfanilique
log Pow -2,16 (.)
CAS: 1465-25-4 N-2-aminoéthyl-1-naphtylamine, dichlorhydrate
log Pow 1,82 (.)
<ul style="list-style-type: none"> · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles. · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPvB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006). · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes. · 12.7 Autres effets néfastes Effet nocif par modification du pH. Une pénétration dans l'environnement est à éviter. · Pollution des eaux : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

<ul style="list-style-type: none"> · 13.1 Méthodes de traitement des déchets · Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.
<ul style="list-style-type: none"> · Catalogue européen des déchets
16 05 08* produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
<ul style="list-style-type: none"> · Emballages non nettoyés : · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales. · Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · ADR, IMDG, IATA 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · ADR, IMDG, IATA 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR, IMDG, IATA · Classe 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · ADR, IMDG, IATA 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport : 	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

<ul style="list-style-type: none"> · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement · Règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non réglementé · Règlement (CE) N° 649/2012
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.05.2022

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 09.05.2022

Nom du produit: Nitrite-101

(suite de la page 8)

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :
Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)
Aucun des composants n'est compris.
· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)
Aucun des composants n'est compris.

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1\%$ (w/w)).
- **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes (94/33/CE).
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail en Suisse :**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Remarques pour formation.**
Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
- **Phrases importantes**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Acronymes et abréviations:**
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
STOT: specific target organ toxicity
SE: single exposure
RE: repeated exposure
EC50: half maximal effective concentration
IC50: half maximal inhibitory concentration
NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

- **Sources**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.05.2022

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 09.05.2022

Nom du produit: Nitrite-101

(suite de la page 9)

ECHA: European CHemicals Agency <http://echa.europa.eu>
IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)
ECOTOX Database

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR